

Dernière mise à jour : 21 juillet 2008

## LISTE DES MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ EN VERTU DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ

Conformément à l'Article 40, l'Accord international de 2007 sur le Café est ouvert à la signature au siège de l'OIC à Londres du 1 février au 31 août 2008. On trouvera ci-après l'état des signatures de l'Accord, des notifications d'application provisoire et des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation à la date du 21 juillet 2008 :

	DATE DE SIGNATURE	TYPE D'INSTRUMENT DÉPOSÉ	DATE DU DÉPÔT DE L'INSTRUMENT	POURCENTAGE DES VOTES AUX FINS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD 1/
<b>Membres exportateurs</b>				
Angola	19 mai 2008			
Brésil	19 mai 2008			
Cameroun	23 mai 2008			
Colombie	20 mai 2008			
Costa Rica	29 mai 2008			
Côte d'Ivoire	18 juillet 2008			
El Salvador	25 juin 2008			
Ghana	11 juillet 2008			
Guinée	2 juillet 2008			
Honduras	27 juin 2008			
Indonésie	25 juin 2008			
Kenya	22 mai 2008	Ratification	22 mai 2008	1,20
Nigéria	21 juillet 2008			
Panama	1 juillet 2008			
République Centrafricaine	22 mai 2008			
Rwanda	18 juillet 2008			
Togo	23 mai 2008			
Yémen	27 février 2008			s.o
<b>Total</b>				
<b>Membres importateurs</b>				
Communauté européenne	17 juin 2008	Ratification	17 juin 2008	68.00
Suisse	22 mai 2008			
<b>Total</b>				

s.o : sans objet

1/ Le paragraphe 1) de l'Article 42 de l'Accord de 2007 dispose que l'Accord entrera en vigueur à titre définitif quand des gouvernements signataires détenant au moins les deux tiers des voix des Membres exportateurs, et des gouvernements signataires détenant au moins les deux tiers des voix des Membres importateurs, selon la répartition à la date du 28 septembre 2007, sans qu'il soit fait référence à une suspension éventuelle au titre de l'Article 21, auront déposé des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation (voir EB-3934/07).